

SOLIDARITE AVEC LE PEUPLE PALESTINIEN

MANIFESTATION

MERCREDI 21 janvier 2009 à 17 h 30

devant la gare de Valence

● Pour le retrait immédiat et total des troupes israéliennes

● Pour la levée immédiate et totale du blocus imposé depuis deux ans à la population palestinienne de Gaza (1,5 millions de Gazaouis)

Les crimes commis ces dernières semaines (1300 tués, 5300 blessés, 4 000 habitations détruites) ont été rendus possibles par l'impunité totale accordée à Israël depuis plus de 40 ans, et par le soutien actif dont il bénéficie de la part des USA et de l'Union Européenne.

● Reconnaître que l'état d'Israël est criminel de guerre :

Les dirigeants israéliens, criminels de guerre, devront être jugés.

● Pour une paix juste et durable, création d'un état palestinien avec Jérusalem-Est pour capitale, seul moyen pour les Palestiniens de construire leur avenir.

Pas de sécurité pour le peuple israélien sans sécurité et reconnaissance des droits du peuple palestinien (ce qu'on leur promet depuis 60 ans)

Libération des prisonniers politiques, israéliens et palestiniens, détenus en Israël. (dont des députés et des ministres palestiniens !)

Les premiers signataires : AFPS - ASTIV - Comité de la Paix de Tournon - LCR - NPA - le Laboratoire - Ligue des Droits de l'Homme - PCF - UJPF - Les Verts - ARAC - MRAP - OCL - CNTAI - Alternatifs Rouge et Vert - En Avant Ma Cité -



Nous vous demandons d'apporter votre aide aux enfants, aux femmes et aux hommes de Gaza assiégés, affamés puis bombardés.

Par chèque : Libellé à l'ordre de l'AFPS, mention « SOS Palestine »
Envoi à Association France Palestine Solidarité, 21 Ter Rue Voltaire 75011 Paris

Par virement : mention SOS Palestine
à Association France Palestine Solidarité CCP La Source
Code établissement : 20041 - Guichet : 01012 - Compte N° 3452183N033 Clé : 77

Une attestation fiscale vous sera délivrée (réduction d'impôt 66% dans la limite de 20% du revenu imposable annuel)

Association France Palestine Solidarité : <http://www.france-palestine.org>

